

**Procès-verbal de la 129<sup>e</sup> assemblée du  
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette  
tenue le lundi 12 février 2018, à 18 h, à la salle du conseil D-213  
sous la présidence de Mme Hélène Bailieu**

<b>PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE</b>	
• M. Normand Kevin Aubin	• Mme Hélène Bailieu
• Mme Kathleen Bélanger	• M. Jean-Guy Chartier
• M. Raphaël Desroches	• Mme Claudine Harnois
• Mme Hélène Latendresse	• Mme Sophie Lavoie
• M. Simon Roy	
<b>ABSENCES</b>	
• Mme Diane Cadieux	• Mme Céline Duguay
• M. Michel Perreault	• M. Simon Perreault
• M. Jean-Yves Tremblay	• M. Benoit Valiquette
<b>INVITÉS (ES)</b>	
• Mme Esther Fournier	• Mme Nadia Grondin
• M. Sylvain Riendeau	• Mme Josianne Lafrance
<b>AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE</b>	
• Mme Lorraine Dépelteau	

## Ordre du jour

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la 128<sup>e</sup> réunion tenue le 16 novembre 2017;
4. Avis sur le projet de CCTT en bioalimentaire;
5. Présentation des états financiers 2016-2017;
6. Avis sur les modifications apportées au Règlement no 4 *Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière*;
7. Avis sur les modifications apportées au Règlement no 5 *Règlement sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière*;
8. Avis sur la *Politique de lutte contre le tabagisme*;
9. Arts, lettres et communication 500.AG - Cinéma, 500.AH - Littérature, 500.AL - Langues, 500.11 - Arts et Lettres et Musique (Double DEC)
  - Adoption des rapports d'implantation;
  - Adoption des modifications apportées au cahier de programme;
10. Techniques de comptabilité et de gestion 410.B0 et Gestion de commerces 410.D0 :
  - Adoption du rapport d'évaluation des programmes et dépôt du plan de suivi des recommandations;
  - Adoption des modifications apportées aux cahiers de programmes;
11. Techniques professionnelles de musique et de chanson - Spécialisation : Interprétation 551.A0 :
  - Adoption du rapport d'actualisation;
  - Adoption des modifications apportées au cahier de programme;
12. Adoption du calendrier scolaire 2018-2019;
13. Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement;
14. Recommandation d'émission de diplômes;
15. Rapport de la direction;
16. Divers;
17. Prochaine réunion; le jeudi 19 avril 2018
18. Levée de l'assemblée;

## **1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;**

Madame Hélène Bailleu ouvre la réunion à 18 heures et constate le quorum.

Mme Bailleu souhaite la bienvenue à Mme Josianne Lafrance, directrice adjointe responsable des programmes universitaires et du développement pédagogique. Mme Lafrance est entrée en poste au début décembre.

## **2. Adoption de l'ordre du jour;**

**CECJ180212-01** Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par Mme Claudine Harnois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour après avoir modifié le point 4 pour «Avis sur le projet de CCTT en bioalimentaire;». Les autres points à l'ordre du jour seront donc ajustés en conséquence.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **3. Adoption du procès-verbal de la 129<sup>e</sup> réunion tenue le 16 novembre 2017 et suivis;**

**CECJ180212-02** Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par M. Jean-Guy Chartier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 128<sup>e</sup> réunion du conseil d'établissement tenue le 16 novembre 2017 tel que modifié.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Aucun autre sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

## **4. Avis sur le projet de CCTT en bioalimentaire;**

Mme Samira Chbouki, enseignante et chercheure au collège présente le dossier. Elle explique le processus qui amène le collège à souhaiter se doter d'un CCTT (centre collégial de transfert technologique) en plus des retombées qu'un tel centre pourrait avoir pour le collège. En complément Mme Hélène Bailleu rappelle que le dernier appel de projet pour l'octroi de CCTT par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur remonte à plus de trois ans et qu'il y a fort à parier que la prochaine fois sera dans quelques années. Le moment est donc propice pour déposer une demande.

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a lancé en janvier dernier un appel de projets pour la création de centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

Le Cégep régional de Lanaudière s'est doté dans chacun des collèges constituants d'un centre d'expertise afin de répondre à des besoins régionaux et nationaux qui avaient été identifiés. Chaque centre a d'ailleurs plusieurs réalisations à son actif. La création de ces centres d'expertise a permis, notamment pour le collège constituant de Terrebonne, à l'attribution d'un CCTT en design industriel en 2014. Par ailleurs chacun

des deux autres collèges constituants a poursuivi le développement d'une expertise riche dans leur domaine d'intervention.

Cet axe de développement est en conformité avec l'orientation 3.3 du Plan stratégique du Cégep régional de Lanaudière qui a été actualisé récemment.

Les directions des collèges constituants de L'Assomption et de Joliette ont décidé de présenter une demande de reconnaissance de CCTT dans deux champs distincts. Le projet de L'Assomption est en lien avec les pratiques sociales novatrices (PSN) (économie sociale et solidaire - engagement communautaire et citoyen - pratiques éducatives innovantes). Le projet de Joliette se situe dans le domaine de l'innovation dans le secteur bioalimentaire, horticole et environnemental « Produire autrement dans une perspective du développement durable ».

Attendu que la création de centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) est l'une des mesures prévues dans la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) dévoilée à l'automne 2013;

Attendu qu'un appel de propositions en vue de la reconnaissance de nouveaux CCTT a été lancé par Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 12 janvier dernier;

Attendu que le mandat des CCTT consiste à exercer, dans un domaine spécifique, des activités de recherche appliquée, d'aide technique, d'information et de formation;

Attendu l'orientation 3.3 du Plan stratégique du Cégep régional de Lanaudière qui est de poursuivre le développement de la recherche en mettant l'emphase sur les actions menant à l'obtention d'un CCTT;

Attendu que le CRL est le seul établissement de l'enseignement supérieur dans la région de Lanaudière et que la formation et la recherche contribuent à l'avancement et à l'enrichissement régional;

Attendu que le collège constituant de Joliette dispose des installations qui répondent aux exigences technologiques de la recherche (complexe serricole, complexe agroalimentaire, laboratoires en Génie civil et en biologie);

Attendu que la direction du collège constituant de Joliette a décidé de présenter une demande de reconnaissance de CCTT;

Attendu les appuis des entreprises et organismes du milieu;

Attendu les retombées positives de la création d'un CTT à Joliette, à savoir :

- Intégrer le cégep dans son contexte socioéconomique régional;
- Développer une culture d'innovation et susciter l'intérêt des enseignants du cégep et des étudiants pour la recherche et les carrières scientifiques;
- Augmenter les inscriptions et améliorer la rétention des étudiants pour les programmes en bioalimentaire et environnement;

- Assurer une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre du milieu et la formation technique;
- Augmenter le rayonnement et la visibilité du cégep et de ses activités auprès des entreprises œuvrant dans le secteur du bioalimentaire et du génie de l'environnement dans la région et à l'échelle de la province;
- Augmenter la visibilité du collège auprès des autres centres de recherche régionaux et provinciaux pour d'éventuelles collaborations et partenariats

CECJ180212-03 Sur proposition de Mme Sophie Lavoie, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration à l'effet que le Cégep régional de Lanaudière à Joliette soumette au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande d'un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) dédié au secteur bioalimentaire, horticole et environnemental.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **5. Présentation des états financiers 2016-2017;**

Mme Esther Fournier, directrice du service des finances du CRL présente l'état de situation qui reflète fidèlement les finances du CRL et rappelle que les états financiers ont été adoptés à la réunion du conseil d'administration du mois de novembre dernier. Elle passe en revue les divers résultats du CRL, y compris ceux du solde de fonds, en portant une attention particulière aux résultats de Joliette.

#### **6. Avis sur les modifications apportées au Règlement no 4 Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière;**

Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives explique que toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Elle présente les principales modifications proposées au document. Elle rappelle que cet exercice est fait annuellement.

Attendu que les droits d'admission restent les mêmes qu'en 2017-2018;

Attendu que les modifications portent essentiellement sur des frais pour des cours optionnels et des frais administratifs;

Attendu que les modifications visent également certains services offerts par la Formation continue;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECJ180212-04 Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par Mme Sophie Lavoie, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration sur les modifications proposées au *Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7. Avis sur les modifications apportées au Règlement no 5 Règlement sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière;**

Mme Nadia Grondin présente le dossier. Tout comme pour le Règlement no 4, cette révision est faite annuellement.

Attendu que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent les revenus en provenance des étudiants servant à financer les activités propres à la vie étudiante;

Attendu que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

Attendu qu'au Cégep régional de Lanaudière, la majoration des droits de toute nature est déterminée automatiquement depuis quelques années par la fluctuation de l'indice des prix à la consommation (Indice Québec);

Attendu la volonté des collèges constituants d'offrir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;

Attendu que les autres modifications portent principalement sur des ajustements de libellés et de dispositions;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECJ180212-05 Sur proposition de M. Jean-Guy Chartier, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration sur les modifications proposées au *Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. Avis sur la Politique de lutte contre le tabagisme;**

Mme Nadia Grondin présente le dossier et explique qu'avec l'entrée en vigueur de La Loi concernant la lutte contre le tabagisme (ci-après, la « Loi »), les collèges d'enseignement général et professionnel ont l'obligation d'adopter une politique de lutte contre le tabagisme visant la création d'environnements « sans fumée » depuis le 26 novembre 2017.

Attendu l'obligation pour les collèges d'enseignement général et professionnel d'adopter une politique de lutte contre le tabagisme visant la création d'environnement « sans fumée »;

Attendu la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, RLRO, 2015, c L-6.2.;

Attendu l'article 2.3 du Guide des règles de gestion du Cégep régional de Lanaudière qui stipule qu'une politique doit être approuvée par le conseil d'administration;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECJ180212-06 **Sur proposition de M. Raphaël Desroches, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration relatif à la *Politique de lutte contre le tabagisme.***

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Des questions sont posées à savoir comment les objectifs 2 et 3 seront traités dans nos collèges, ce à quoi on répond que chaque collège aura la responsabilité de favoriser des activités, programmes ou initiatives favorisant le non-tabagisme. Par ailleurs, Mme Grondin a rassuré le conseil en confirmant qu'une réglementation sur le cannabis sera adoptée dès que les lois à ce sujet et les directives ministérielles à ce sujet nous parviendront.

- 9. Arts, lettres et communication 500.AG - Cinéma, 500.AH - Littérature, 500.AL - Langues, 500.11 - Arts et Lettres et Musique (Double DEC)**
- **Adoption des rapports d'implantation;**
  - **Adoption des modifications apportées au cahier de programme;**

Mme Josianne Lafrance, directrice adjointe responsable du programme, présente le dossier. Elle rappelle qu'en février 2014, la nouvelle version du programme Arts, lettres et communication reçoit un avis favorable de la commission des études du CRLJ et est adoptée par le conseil d'établissement. Les trois options du programme, Cinéma, Langues et Littérature, sont implantées à la session de l'automne 2014, et accueillent leur première cohorte. À l'hiver 2017, la deuxième cohorte étudiante diplômée et met fin au mode implantation du programme.

Tel que le prévoit la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes* (PIGEP), les comités de programme ont produit un rapport final d'implantation contenant les constats et recommandations dégagés à la suite des travaux d'implantation.

Comme stipulé dans la PIGEP et afin de recueillir les données permettant la formulation des constats et recommandations, des consultations étudiantes, enseignantes et des différents services du CRLJ ont eu lieu.

Le présent document constitue les rapports d'implantation du programme; vous y trouverez les constats et recommandations, notamment celles concernant l'actualisation du cahier de programme. Vous trouverez aussi une proposition de cahier

de programme actualisé. Il est attendu que les modifications des grilles de cours du *double DEC Arts, lettres et communication et musique* ont été effectuées conformément aux modifications des grilles de cours des options du programme.

Les avis des départements de la formation générale et des départements offrant de la formation spécifique sur les rapports finaux d'implantation et le cahier de programme actualisé ont été obtenus ou seront obtenus avant la réunion de la commission des études.

Les comités de programme ont procédé à l'adoption des rapports finaux d'implantation et du cahier de programme actualisé.

Les avis favorables et adoptions par les différentes instances pédagogiques permettront l'implantation des grilles de cours actualisées dès la session de l'automne 2018 et au programme Arts, lettres et communication, de passer en mode vigie dès l'année scolaire 2018-2019.

Attendu l'avis favorable des départements;  
Attendu l'avis favorable du comité de programme;  
Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique;  
Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ180212-07 **Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Claudine Harnois, il est résolu d'adopter :**

- **les rapports finaux d'implantation 501.A1 - Arts, lettres et communication.**
- **les modifications apportées au cahier de programme ainsi que les modifications apportées aux grilles de cours du double DEC 500.11 - Arts et Lettres et Musique.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10. Techniques de comptabilité et de gestion 410.B0 et Gestion de commerces 410.D0 :**

- **Adoption du rapport d'évaluation des programmes et dépôt du plan de suivi des recommandations;**
- **Adoption des modifications apportées aux cahiers de programmes;**

M. Sylvain Riendeau, directeur adjoint et responsable du programme introduit M. Normand Kevin Aubin qui présente le dossier. Il explique que la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes* stipule à l'article 3.5.1 qu'« une évaluation de programme s'impose notamment lorsque : un programme est implanté depuis dix ans sans avoir été évalué selon les critères de cohérence, de pertinence et d'efficacité ». C'est en ce sens que le 23 mars 2016, la directrice du collège constituant a confié à la directrice adjointe, Mme Nathalie Fontaine, le mandat de l'encadrement de l'évaluation des deux programmes de Techniques administratives.

Le comité d'évaluation des programmes s'est réuni d'une façon hebdomadaire pour élaborer le devis d'évaluation à partir d'août 2016 tel que le prévoit la Politique de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP, 2013). Le devis produit



détaillait la situation des programmes d'études, les constats et les problématiques, l'objectif de l'évaluation, la démarche, la méthodologie ainsi qu'un échéancier. Suite à son adoption par le comité des programmes en Techniques administratives le 20 décembre 2016, et un avis favorable au comité de gestion pédagogique le 18 janvier 2017, le devis a été déposé à la commission des études le 8 février 2017.

À partir de la fin janvier 2017, des rencontres hebdomadaires ont permis aux membres de réaliser l'évaluation des programmes en Techniques administratives tel que le formulait le devis dans son ensemble. Le comité a donc procédé à l'élaboration d'outils, à la collecte, la compilation et à l'analyse des données colligées, puis à la rédaction du présent rapport et du plan d'action.

Des consultations des disciplines contributives et la formation générale ont eu lieu par la suite, avant son adoption. Le cahier programme a été actualisé en parallèle à la production du rapport. Il a été envoyé pour consultation aux disciplines contributives et à la formation générale après son adoption en département. Il a ensuite été présenté pour adoption au comité des programmes des Techniques administratives.

Attendu l'avis favorable du département;

Attendu l'avis favorable du comité de programme;

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

**CECJ180212-08 Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par M. Simon Roy, il est résolu d'adopter :**

- le rapport d'évaluation des programmes
- les modifications apportées aux cahiers de programmes Techniques de comptabilité et de gestion 410.B0 et Gestion de commerces 410.D0.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CECJ180212-09 Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par Mme Sophie Lavoie, il est résolu d'offrir une motion de félicitations au département de Techniques administratives et plus particulièrement à toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration du rapport d'évaluation et des cahiers de programmes.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. Techniques professionnelles de musique et de chanson - Spécialisation : Interprétation 551.A0 :**

- Adoption du rapport d'actualisation;
- Adoption des modifications apportées au cahier de programme;

Mme Josianne Lafrance, directrice adjointe responsable des programmes de musique présente le dossier. Même si elle n'est en poste que depuis peu, elle rappelle que le 10 février 2016, la Commission des études donnait un avis favorable au Conseil d'établissement du CRLJ qui le 11 février 2016 adoptait le Rapport de suivi de l'autoévaluation 2009 des programmes de musique [501.A0 et 551.A0]. En fonction de l'article 3.6.1, l'adoption du rapport de suivi de l'autoévaluation et la réalisation de

L'actualisation a fait passer les programmes de Musique en mode Vigie an 1 en 2016-2017.

En septembre 2016, le comité de programmes identifie certains problèmes majeurs de cohérence et de pertinence en 3e année du programme technique. Ces problèmes concernent initialement le cours « Instrument principal V » - 551-P52-JO et les quatre compétences portées par celui-ci. Il est identifié que les objectifs et contenus associés à ces quatre compétences sont difficilement couverts par le cours actuel qui ne prévoit que deux heures-contact. Le comité de programme identifie en mars 2017 la nécessité d'actualiser partiellement les grilles de cours du programme de musique technique. À l'hiver 2017, le comité de gestion pédagogique du Collège confie au comité de programmes de musique le mandat de procéder à une actualisation partielle du programme Techniques professionnelles de musique et de chanson [551.AB].

Le mandat concerne uniquement les cours de la troisième année du programme 551.A0. Le tronc commun avec le programme 501.A0 et les cours de la formation générale ne sont pas affectés par les actualisations proposées.

Il est à noter qu'en vue de l'arrivée attendue d'un nouveau devis pour le programme 551.A0, l'actualisation du programme a été réfléchi de façon partielle afin qu'à court terme, les modifications à la grille facilitent les enseignements et les apprentissages.

Le présent document constitue le rapport d'actualisation du programme; vous y trouverez une présentation de la démarche d'actualisation incluant une précision sur le mandat donné au comité de programmes. Les constats et recommandations concernant l'actualisation du programme seront ensuite présentés, suivis d'une conclusion mentionnant la suite des travaux pour les acteurs et actrices du programme.

Attendu l'avis favorable du département;  
Attendu l'avis favorable du comité de programme;  
Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique;  
Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ180212-10 **Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par Mme Sophie Lavoie,**  
**il est résolu d'adopter :**

- le rapport d'actualisation du programme
- les modifications apportées au cahier de programme 551.A0 Techniques professionnelles de musique et de chanson - Spécialisation : Interprétation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 11. Adoption du calendrier scolaire 2018-2019;

Mme Bailleu présente le dossier.  
**CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 :**

### Automne 2018 :

- 82 jours : TOTAL
- 2 activités pédagogiques multiples (APM) :
  - mercredi 26 septembre 2018 (CO-CISEP à Joliette)
  - jeudi 22 novembre 2018
- 2 journées de relâche de cours
  - vendredi 5 octobre 2018
  - mardi 30 octobre 2018 (Portes ouvertes)
- Élections provinciales : lundi 1er octobre 2018 (le mardi 2 octobre est un lundi)

### Hiver 2019 :

- 82 jours : TOTAL
- 5 journées de relâche de cours du 4 au 8 mars 2019
- 2 activités pédagogiques multiples (APM) :
  - mardi 19 février 2019 (Cégeps en spectacle)
  - jeudi 18 avril 2019 (Festival concours de musique Lanaudière)

Attendu que le Règlement des études collégiales article 18 stipule que: Le collège doit organiser, durant la période débutant le 1er juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Toutefois, le collège peut, exceptionnellement, au regard d'un programme d'études qui requiert l'application de modalités pédagogiques particulières, dans la mesure où toutes les conditions du programme prescrites par le ministre sont respectées, organiser une session qui comporte moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Attendu que l'article 29 du RREC (modifié en 2008) stipule que le ministre détermine, en fonction de la durée de la session, la date limite avant laquelle l'étudiant doit avoir signifié l'abandon d'un cours pour éviter qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

Attendu que la résolution CARL-050207-15 du conseil d'administration traitant des balises administratives concernant l'établissement du calendrier scolaire stipule que :

1 Le calendrier scolaire compte légalement quatre-vingt-deux (82) jours par session, mais peut compter quatre-vingt-trois (83) jours, selon les décisions du conseil d'établissement, le tout conformément à l'article 18 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

2. Les jours suivants sont fériés ou chômés pour tous les employés : le 1er janvier (Nouvel An), le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le premier lundi de septembre (Fête du Travail), le deuxième lundi d'octobre (jour de l'Action de Grâce) et le 25 décembre (Noël).

3. Les enseignants ont un délai maximal de cinq jours après la fin de la session pour remettre leurs notes.

4. Les opérations de l'intersession à Joliette, requièrent quatorze (14) jours de travail ouvrables, à l'Assomption, requièrent douze (12) jours de travail ouvrables et à Terrebonne, quatorze (14) jours de travail ouvrables entre la remise des notes et le début de la session d'hiver pour effectuer les tâches administratives au regard du RREC et des règlements et politiques du Cégep régional.

5. Les horaires des cinq jours de la semaine sont répétés quinze (15) fois en séquences en minimisant la substitution de journées pour faciliter la continuité des activités de façon à satisfaire aux règles de calcul d'unités allouées à chaque cours.

6. Le directeur du collège constituant ajuste son calendrier scolaire pour des modifications de force majeure, de boycott ou de grève de trois jours ou moins. Le conseil d'établissement adopte les modifications de plus de trois jours à son calendrier scolaire, suite à l'avis de la commission des études.

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique pour le calendrier scolaire 2018-2019;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

**CECJ180212-11 Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment approuvée par Mme Sophie Lavoie, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire 2018-2019.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **13. Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement;**

Compte tenu du grand nombre d'absences, notamment celles du président et vice-président, l'élection est reportée à la rencontre du mois d'avril.

### **14. Recommandation d'émission de diplômes;**

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

**CECJ180212-12 Sur proposition de M. Jean-Guy Chartier, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :**

Numéro de confirmation : 26631548

Code de lot : JO2017091301

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées. ».

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

**CECJ180212-13 Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par Mme Sophie Lavoie, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.**

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 15. Rapport de la directrice

Outre les sujets présentés lors de la présente réunion, les dossiers suivants sont abordés par Mme Bailleu :

#### ➤ Dossiers pédagogiques

Population étudiante : (en date du 6 février 2018)

Hiver 2018 :	2253 (A-2017 : 2351)
Hiver 2017	2339
Hiver 2016	2401
Hiver 2015	2438
Hiver 2014	2473

- Mission en collaboration avec la Fédération des cégeps : Community Colleges for International Development du 16 au 19 février 2018 à Scottsdale en Arizona.
- DEC en pharmacie : nous attendons une réponse du ministère d'ici la fin juin 2018.

➤ **Dossiers administratifs**

- Mme Josianne Lafrance, directrice adjointe en remplacement de M. Éric Francoeur, est entrée en poste le 4 décembre dernier.
- Résidence étudiante : la vente du terrain par l'Archevêché a été complétée. La prochaine étape consistera à l'étude des sols.
- Visite de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial les 20 et 21 novembre. La CEEC a remis un rapport sommaire.

➤ **Activités en lien avec les étudiants et étudiantes ainsi qu'avec le personnel**

- Inauguration des nouveaux locaux de génie civil est prévue le mardi 13 février à 15h
- Cégep en spectacles : le gagnant a été le groupe Les Bémolles qui représentera le collège à la finale régionale le samedi 17 mars (Salle Rolland-Brunelle)
- Fondation du cégep célèbre cette année ses 25 ans. À cette occasion, une conférence de presse se tenait le 6 février où on a également procédé au lancement de leur nouvelle image corporative.
- Le Centre de recherche a dévoilé son nom et son logo : Bio.enviro.in pour le Centre d'innovation bioalimentaire, horticole et environnemental

**16. Divers**

Aucun sujet n'a été ajouté.

**17. Prochaine réunion**

La prochaine réunion est prévue le jeudi 19 avril 2018 à 18h00.

**18. Levée de l'assemblée**

CECJ180212-14 L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par Mme Hélène Bailleu de lever la séance à 20h15.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

X

Hélène Bailleu  
Directrice

X

Lorraine Dépelleau  
Secrétaire